

NAGUHUNGIRAHE J. Damascène

B.P. 774

KIGALI.

Kigali, le 21/03/88

Cpte: B.K. 040-0014264-38/RWF.

POUR ACCORD
Le Ministre de la Justice
 NKEZIGO J. Damascène
 Directeur Général
 Administration de la Justice

28 MARS 1988

FACTURE N° 11/88

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Justice doit à Mr. NAGUHUNGIRAHE J. Damascène la somme de TREIZE MILLE VINGT FRW (13.020 FRW) pour lui avoir fourni ce qui suit selon le bon de commande n° 278/88 du 14/03/1988.

~~Projet~~
 29.3.88

Quantité	Désignation	P.U.	P.T.
1	-Appareil téléphonique	8.000	8.000 F
1	-Prise téléphonique	620	620 F
1	-Fiche téléphonique	400	400 F
50 m	-Câble téléphonique à 2 paires	50	2.500 F
1 pqt	-Attache n° 4	500	500 F
	-Main d'oeuvre	1.000	1.000 F
	TOTAL:		-13.020 F

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE ET ARRÊTÉ À LA SOMME DE:
 TREIZE MILLE VINGT FRANCS RWANDAIS (13.020 FRW).-

NAGUHUNGIRAHE J. Damascène.-

pour vérification, approbation, imputation
 charge du 18.105.01.03.06

Inscrit sous poste 06 du 15.3.88

Kigali, le 23.3.88

Le gestionnaire des crédits

RUJOYOLI Augustin

op 620 du 7.4.88
Pour réception conforme
Kigali, le 23.3.88

RUJOYOLI Augustin

NAGUHUNGIRAHÉ J. Damascène

B.P. 774

KIGALI.

Kigali, le 21/03/88

Cptes B.K. 040-0014264-38/RWF.

POUR LE LORD
Le Ministre de la Justice

FACTURE N° 11/88

NICZIRIRO Damascène
Ministre de la Justice
Ministère de la Justice

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère de la Justice doit à Mr. NAGUHUNGIRAHÉ J. Damascène la somme de TREIZE MILLE VINGT FRW (13.020 FRW) pour lui avoir fourni ce qui suit selon la bon de commande n° 276/88 du 14/03/1988.

Quantité	Désignation	P.U.	P.T.
1	-Appareil téléphonique	8.000	8.000 F
1	-Prise téléphonique	620	620 F
1	-Fiche téléphonique	400	400 F
50 m	-Câble téléphonique à 2 paires	50	2.500 F
1 pqt	-Attache n° 4	500	500 F
	-Main d'oeuvre	1.000	1.000 F
	TOTAL:		13.020 F

CERTIFIÉE SINCÈRE ET VÉRITABLE ET ARRÊTÉE À LA SOMME DE:
TREIZE MILLE VINGT FRANCS RWANDAIS (13.020 FRW).-

NAGUHUNGIRAHÉ J. Damascène, -

Il pour vérification, approbation, imputation
à charge du ... 18.05.01.05.06
Inscrit sous poste ... 06 ... du 15-3-88
Kigali, le 23-3-88
Le gestionnaire des crédits

RUJOYOLI Augustin

Kigali, le 23-3-88

RUJOYOLI Augustin

Budget 18 Article 105.01 Littera 03.06

FOURNISSEUR NAGUHUNGIRAHU J.V. A LIVRER à MINIJUST

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

Quantité	Désignation	DES FINANCES 16 MARS 1988 Prix unitaire	Prix total
	Installation d'un poste secondaire à la police jud.		
1	Appareil téléphonique	8000	8000
1	Prise téléphonique	620	620
1	Fiche téléphonique	400	400
	50m Câble téléphonique à 2 paires	50	2500 ✓
1	App. Attache n°4	500	500
	Main d'œuvre	1000	1000
Nous disons, treize mille vingt francs			

POUR ACCORD
Le/Ministre de la Justice

Total 13020 ✓

Visa du service du budget et du contrôle

Inscrit fiche mod. 1 Poste N° 06 du 27/3 19 88

